

Initiatives ministérielles

À mon avis, le deuxième point important, c'est de permettre aux sociétés qui fabriquent des médicaments génériques et qui n'ont que 10 p. 100 du marché de rester des sociétés canadiennes afin qu'elles puissent investir dans notre pays et créer des emplois.

Si le NPD veut examiner la question des divisions au sein des partis, nous serions heureux de tenir un débat d'urgence et de répondre à chacune de ces accusations.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—Les pêcheurs de l'Atlantique; l'honorable député de Davenport—L'environnement; l'honorable député d'Edmonton—Sud—Est—L'économie; l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso—La mine de charbon Westray; et l'honorable députée d'Ottawa—Ouest—L'environnement.

[Traduction]

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, en tant que membre du comité de la consommation et des affaires commerciales, et en tant que député représentant une circonscription où se trouve une université, soit l'université de l'Alberta, je suis heureux d'ajouter mes observations aux propos du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales en septembre, et à ceux du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie aujourd'hui, sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets.

La mesure législative à l'étude vise à soutenir la science et la technologie, à créer des compétences dans les marchés à créneaux, et à permettre à nos installations de recherche de répondre aux tendances du marché international.

Le fait de rendre la protection des brevets au Canada plus conforme aux lois sur la propriété intellectuelle dans le reste du monde nous aidera à atteindre tous ces objectifs.

Nous avons ce qu'il faut pour devenir des chefs de file en recherche pharmaceutique. Nous avons un corps médical très respecté, un régime d'assurance-maladie qui fait l'envie du monde entier, une main-d'oeuvre bien formée, ainsi que des crédits fiscaux pour la R-D qui sont parmi les plus généreux qui soient.

Toutefois, il nous manque un élément essentiel, à savoir une protection de la propriété intellectuelle qui soit conforme aux pratiques qui ont cours dans le reste du monde industrialisé, c'est-à-dire des dispositions sur les brevets qui se comparent à celles des nations qui nous

font concurrence en matière d'investissements pour la R-D.

Depuis 1984, le gouvernement accorde une grande priorité à la réforme des lois canadiennes sur la propriété intellectuelle, en tant que volet de son programme de renouveau économique. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'avoir des lois sur les brevets qui protègent les idées et les innovations tout en attirant les investissements.

Toutefois, le gouvernement a dû lutter sans relâche pour moderniser et rationaliser ces lois. Je ne suis pas surpris d'entendre les récriminations des députés d'en face. Tout au long des années, ceux-ci se sont efforcés en vain de faire obstacle aux réalisations du gouvernement.

J'ai entendu des députés d'en face se plaindre du fait que le gouvernement va trop vite en ce qui a trait à la deuxième lecture du projet de loi. Ceux-ci ne semblent pas comprendre qu'environ 500 millions de dollars en nouveaux investissements sont en jeu, ni que les compagnies qui créent de nouveaux produits pharmaceutiques ont annoncé leur intention d'investir cette somme en janvier dernier lorsqu'elles ont été informées de l'intention du gouvernement de renforcer la protection accordée aux produits pharmaceutiques.

Il s'agit d'un investissement considérable en cette période où, partout dans le monde, l'industrie cherche à se restructurer. Ne vous y trompez pas, d'autres pays aimeraient bien attirer ce genre d'investissements.

L'attitude de mes collègues d'en face me laisse souvent songeur. Ils parlent d'économie et des mesures à prendre. Pourtant, il s'oppose à ce projet, grâce auquel 500 millions de dollars pourraient être investis au Canada.

Si le Canada ne s'empresse pas de saisir cette occasion, il ratra sa chance. Je tiens à rappeler à la Chambre que les députés d'en face et leurs collègues de l'autre endroit ont, par le passé, retardé l'adoption d'un projet de loi sur les brevets bien au-delà de la période nécessaire à l'étude adéquate de la mesure législative.

Au cours de la dernière législature, ils ont utilisé toutes les tactiques dilatoires possibles pour tenter d'empêcher ou de retarder la première phase de la réforme de la législation sur les brevets. Au cours de la dernière législature, le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets, a été lu pour la première fois le 7 novembre 1986. Les députés libéraux et néo-démocrates ont fait de l'obstruction au point où le projet de loi n'a pu être renvoyé à l'autre endroit avant le 6 mai 1987.

Je rappelle cette période agitée de notre histoire en guise d'avertissement: nous ne pouvons ainsi tolérer que l'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis soit retardée aussi longtemps. Ce qui m'inquiète, monsieur le Président, c'est que les députés d'arrière-ban de l'opposition ont repris aujourd'hui bon nombre d'arguments